

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de conseillers absents : 6
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2025

Etaient présent(e)s : M. LAPLANCHE-SERVIGNE François -
Mme MILHAUD Agnès – M. SIMONIN Georges - Mme COSSIN Sabine – M. WINAUD-TUMBACH Georges – M. FARJON Jean-Marc – M. GAMET Jean-François - Mme HERBERT Maria – M. MACON François

Etaient absent(e)s : Mme ROLLAND Antoinette – Mme BIRADES-TROCCAZ Emilie - M. FABRE Nicolas- Mme BARBET Christine— Mme BESSON-LLORET Véronique - Mme MOINE-DOUMENG Isabelle

Pouvoirs :

Mme BIRADES TROCCAZ Emilie donne pouvoir à Mme MILHAUD Agnès
M. FABRE Nicolas donne pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE François

Est désigné comme secrétaire de séance : Mme Agnès MILHAUD

Ouverture de la séance.

Validation du Procès-Verbal de la séance précédente, validation à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour :

Délibérations :

2025-08 : Vote du Compte de Gestion « **COMMUNE** » 2024

Election du président de séance pour le vote du compte administratif : Agnès MILHAUD

2025-09 : Vote du Compte Administratif « **COMMUNE** » 2024

2025-10 : Détermination et Affectations des résultats « **COMMUNE** » 2024

2025-11 : Provision sur le budget « **COMMUNE** » 2025

2025-12 : Vote du **taux des taxes** communales d'imposition 2025

2025-13 : Vote Budget primitif « **COMMUNE** » 2025

2025-14 : Vote du Compte de Gestion « **EAU/ASSAINISSEMENT** » 2024

2025-15 : Vote du Compte Administratif « **EAU/ASSAINISSEMENT** » 2024

2025-16 : Détermination et affectation des résultats « **EAU/ASSAINISSEMENT** » 2024

2025-17 : Provision sur le budget « **EAU/ASSAINISSEMENT** » 2025

2025-18 : Vote Budget primitif « **EAU/ASSAINISSEMENT** » 2025

2025-19 : Emprunt de 540 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la restructuration de l'école maternelle

2025-20 : Emprunt de 100 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la restructuration de la bibliothèque municipale

N° 2025-08, Objet : COMPTE DE GESTION 2024 : budget « Commune ».

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour **la Commune**,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, ainsi que le présente le tableau ci-dessous :

	Crédits prévus 2024	Réalisés 2024
Fonctionnement dépense	2 074 646,19	1 501 614,77
Fonctionnement recette	2 074 646,19	1 719 434,87
Résultat fonctionnement		217 820,10
002 Résultat de fonctionnement N-1 reporté (somme disponible pour l'affectation 588 573,19 – compte 1068 affectation des résultats 150 000,00)		438 573,19
Résultat cumulé de fonctionnement (à reporter ligne 002 après affectation des résultats sur BP)		656 393,29
Investissement dépense	878 562,17	325 224,69
Investissement recette	878 562,17	380 270,47
Résultat investissement		55 045,78
001 solde de la section d'investissement reporté		190 598,17
Résultat cumulé investissement (à reporter ligne 001 en déficit ou en recette sur BP)		245 643,95

Considérant que la gestion est régulière,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2024 au 31 Décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix pour 1 voix contre 0 abstention

- **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pas d'échanges.

Délibération N° 2025-09 Objet : vote du compte administratif 2024, budget « commune »

Madame Agnès MILHAUD 1^{ère} adjointe, présente **Le Compte Administratif « commune »** pour l'**année 2024** :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
	PRÉVU 2024	RÉALISÉ 2024		PRÉVU 2024	REALISÉ 2024
011 Charges à caractère général	548 615,19	490 411,97	013 Atténuation de charges	6 000	7 449,07
012 Charges de personnel et assimilés	654 000	563 523,54	70 Produits des services	82 550	93 604,64
014 Atténuation de produits	125 000	106 861,00	73 Impôts et taxes Dont 3 taxes (TH,TFNB,TFB) et CFE	1 177 561,00	1 226 415,00
65 Autres charges de gestion courantes	217 450,00	156 098,75	74 Dotations et subventions	234 652,00	241 422,22
656 frais fonct. Groupes d'élus	0	0	75 Autres produits	25 010,00	37 111,23
S/total dépenses de gestion des services	1 545 065,19	1 316 895,26	S/total recettes de gestion des services	1 525 773,00	1 606 002,16
66 Charges financières	58 500	43 172,51			
67 Charges exceptionnelles	10 000	870,00	76 Produits financiers	300	1 172,72
68 dotations aux amortissements	18 081,00	0	77 produits exceptionnels	110 000	112 259,99
022 Dépenses imprévues	0	0	78 reprise sur provisions	0	0
Total dépenses réelles	1 631 646,19	1 360 937,77	Total recettes réelles	1 636 073,00	1 719 434,87
042 op . ordre transfert entre section	143 000	140 677,00	042 op . ordre transfert entre section	0	0
Virement à la section d'investissement = total recette - dépenses 023 virements section investis.	300 000	0	002 Résultat cumulé	438 573,19	
TOTAL DÉPENSES	2 074 646,19	1 501 614,77	TOTAL RECETTES	2 074 646,19	1 719 434,87

INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
	PRÉVU 2024	RÉALISÉ 2024		PRÉVU 2024	RÉALISÉ 2024
			Subventions chp 13	49 964,00	23 897,00
			Chapt 16 emprunt	0	0
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (études)	35 000,00	35 335,20			
Chapitre 204 subv équipement	0	0			
Chapitre 21 immobilisations corporelles (achat matériels)	313 562,17	147 652,64	Chap 21 immobilisation corporelles	0	0
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	435 000,00	57 682,80			
Total dépenses d'équipement	783 562,17	240 670,64	Total recettes d'équipement	49 964	23 897,00
10 dotations réserves	0	0	10 dotations	205 000	213 845,47
16 Remb emprunts	95 000,00	84 554,05	Dont Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	150 000	150 000,00
			138 autres subventions		
020 Dép. imprévues			165 dépôts et cautionnements		
			024 produits de cession	100 000	0
Total dépenses réelles	878 562,17	325 224,69	Total recettes réelles	354 964	237 742,47
040 opération ordre transfert sect		0	040 opération ordre transfert section	33 000	140 677,00
041 opération ordre patrimoniales		0	041 opération ordre patrimoniales	0	0
			23 immobilisations en cours	0	1851,00
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	300 000	0
Report déficitaire			001 Report excd	190 598,17	0
TOTAL DÉPENSES	878 562,17	325 224,69	TOTAL RECETTES	878 562,17	380 270,47

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 8 voix pour 1 voix contre 0 abstention,
(Monsieur le Maire ne participe pas au vote)**

- Vote le compte administratif 2024 de la Commune

Echanges :

Maria HERBERT : Je trouve qu'il y a une trop grande différence entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé. Il y a des choses qu'on aurait pu faire et qu'on n'a pas fait. Il n'y a pas eu d'ambition, cela ne se rattrape pas à la fin du mandat.

Georges SIMONIN : Les dossiers sont longs à mettre en place. Les dossiers de subventions pour le permis de l'école, il a fallu attendre 8 mois avant d'avoir une réponse.

Le dossier est compliqué : il faut réunir la commission de sécurité.

Le permis de la bibliothèque a été déposé en septembre 2024 et on a toujours pas le retour.

Maria HERBERT : il fallait prévoir les délais pour le budget.

Agnès MILHAUD : Maria, qu'as-tu fait toi pour accélérer les choses ?

Maria HERBERT : Vous auriez pu commencer les travaux plus tôt si vous aviez commencé en début de mandat, avec des phases, vous auriez eu plus de subventions.

Georges SIMONIN : Maria, je te rappelle que tu as voté contre la demande de subvention.

Maria HERBERT : On fait tout la dernière année du mandat, il ne faut pas courir la dernière année, vous allez laisser une situation pas saine.

Sabine COSSIN : La situation est très saine. En ce qui concerne les travaux de l'église, étant donné que l'église est classée, on a du faire des études, le projet a été reporté à cause des Monuments Historiques.

Maria HERBERT : On ne commence pas à avoir des projets la dernière année, c'est trop tard..

Georges SIMONIN : En 2021 on avait une CAF négative, si on avait fait une demande d'emprunt on ne l'aurait pas eue.

Maria HERBERT : J'estime qu'on a dépense seulement 1/3 de ce qui était prévu et c'est pas normal.

Georges WINAUD : Ce n'est pas un tribunal.

Maria HERBERT : Un Conseil municipal est un conseil pour discuter.

Georges SIMONIN : Tu ne viens pas aux réunions préparatoires, ni aux commissions pour discuter.

Maria HERBERT : C'est un procès d'intention, je suis venue à toutes les réunions.

**Délibération 2025-10, Objet : Détermination du résultat 2024 de la section de
Fonctionnement et affectation pour le budget « Commune »**

Le compte administratif de l'année **2024** pour le budget « Commune » fait apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes (total émission des titres de recettes).....	1 719 434,87 €
Dépenses (total émission des mandats).....	1 501 614,77 €
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement.	217 820,10 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes (total émission des titres de recettes).....	380 270,47 €
Dépenses (total émission des mandats).....	325 224,69 €
Soit un résultat excédentaire de	55 045,78 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement excédentaire reporté des exercices antérieurs,

La somme disponible pour l'affectation s'élève à 656 393,29 €
(Excédent reporté N-1 : 438 573,19 € + résultat de cet exercice 217 820,10 €)

Pour mémoire résultat cumulé investissement = **245 643,95 €** (résultat N-1 ; 190 598,17 €
+ résultat année 55 045,78 €)

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 10 voix pour 1 voix contre 0 abstention**

Décide d'affecter :

-En report à nouveau 002 excédent de fonctionnement reporté **656 393,29 €**

Pas d'échanges.

Délibération 2025-11 Objet : Provisions sur le budget « COMMUNE » 2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription de provisions par délibération n° 2021-07 du 24/03/2021 à partir de 2021 ; avec le choix de l'option « provision semi-budgétaire – régime de droit commun ».

Les collectivités sont en effet incitées à provisionner les risques : "Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Évaluées en fin d'exercice, elles doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges. Elles n'ont pas vocation à servir à la constitution de réserves budgétaires, à couvrir des charges futures d'amortissement ou de renouvellement de biens, à financer l'augmentation future des charges annuelles récurrentes ou la diminution future de recettes annuelles récurrentes.

Elles n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas :

- soit lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable ;
- soit lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation."

Le montant à provisionner minimum correspond à 15% des créances de plus de 2 ans, de 100 % pour les litiges (et recours auprès des instances de premier et second niveau) , les créanciers déclarés en liquidations judiciaires ou en redressement judiciaire :

Pour des provisions semi-budgétaires de droit commun :

L'ordonnateur émet un **mandat au compte 68** pour constituer la dotation. Le comptable enregistre le mandat dans la comptabilité budgétaire et débite dans sa comptabilité générale le compte 68 par le crédit du compte de provision à terminaison 1 (15..1, 29..1, 39..1, 49..1 et 59..1.).

Il s'agit d'une **opération d'ordre semi-budgétaire**. La terminaison 1 s'applique aux comptes retraçant des provisions semi-budgétaires.

La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise. En conséquence, les comptes de provisions à terminaison 1 ne participent pas au calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ils sont uniquement movimentés par le comptable.

M. le Maire propose donc pour 2025 :

- **une provision** suivant l'état de la Trésorerie à hauteur (15% des créances) **de 863 €**,
- **une provision** (100%) suivant les contentieux d'urbanisme en cours, à hauteur **de 3 807 €**,
- **une provision** (100%) suivant les jours de CET des agents susceptibles d'être payés (152 jours) à hauteur **de 13 330 €**,

Le total représentant une somme de **18 000 €** et un mandatement unique sur le compte 681 DRF.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 10 voix pour 0 voix contre 1 abstention**

- **Valide** les propositions du maire comme énoncées ci-dessus
- **Signale** que les crédits seront prévus au BP COMMUNE 2025

Pas de changes.

Délibération 2025-12 Objet : Détermination des taux d'imposition des taxes directes locales de la Commune pour 2025

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;
Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour 2025 ;

Compte tenu du fait que la commune de La Garde-Adhémar est considérée comme une commune riche si elle n'augmente pas les taux d'imposition des taxes directes locales et que cela entraîne le paiement par la commune du FPIC et du DILICO pour un montant total d'environ 70 000 € ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de la commune pour 2025. Il propose d'augmenter les taux de 0,5 % :

TAXE D'HABITATION :

Taux 2024 = 13,43 %
Proposition taux 2025 = 13,50 %

TAXE FONCIERE BATIE :

Taux 2024 = 25.21%

Proposition taux 2025 = 25,34 %

TAXE FONCIERE NON BATIES :

Taux 2024 = 49,57 %

Proposition taux 2025 = 49,82 %

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES :

Taux 2024 = 24,48 %

Proposition taux 2025 = 24,60 %

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 9 voix pour 2 voix contre 0 abstention**

- **Décide** de voter les taux proposés par M. le Maire ci-dessus **soit une augmentation de 0,5 % des taux des 4 taxes directes locales de la commune pour 2025**
- **autorise** le maire à compléter et signer l'état 1259 COM.

Echanges :

François MACON : C'est un peu tordu comme réflexion. Tu vas augmenter les impôts sur des petites retraites, chez des gens qui sont ric et rac.

Maria HERBERT : La taxe foncière bâtie est chère à La Garde-Adhémar. On a aucun confort, on a des chemins qui s'écroulent, les routes sont barrées, on n'a pas de lumières.

Georges SIMONIN : A cause de notre potentiel fiscal on touche moins de subventions. Sur les résidences secondaires on pourrait forcer la taxe d'habitation.

François LAPLANCHE-SERVIGNE : Dans la Drôme, on n'est pas dans la liste des communes qui peuvent augmenter la taxe d'habitation.

Jean-Marc FARJON : On n'a pas de pouvoir pour augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ? C'est dans toutes les communes ou seulement à La Garde-Adhémar ?

Georges SIMONIN : C'est dans toutes les communes.

DELIBERATION 2025-13 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025, DE LA COMMUNE

Monsieur le maire présente **Le Budget Primitif « commune »** pour l'année 2025 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUES 2024	PREVUES 2025		PREVUES 2024	PREVUES 2025
011 Charges à caractère général	548 615,19	613 562,22	013 Atténuation de charges	6 000,00	6 000,00
012 Charges de personnel et assimilés	654 000,00	677 750,00	70 Produits des services	82 550,00	84 400,00
014 Atténuation de produits	125 000,00	129 493,00	731 Impôts et taxes Dont 4 taxes (TH, TFNB, TFB, CFE) et déduc coef réducteur	1 177 561,00	1 279 000,00
65 Autres charges de gestion courantes	217 450,00	205 060,00	74 Dotations et subventions Dont alloc. compensatrice	234 652,00	146 332,00

			75 Autres produits	25 010,00	25 010,00
S/total dépenses de gestion des services	1 545 065,19	1 625 865,22	S/total recettes de gestion des services	1 525 773,00	1 540 742,00
66 Charges financières	58 500,00	67 500,00			
67 Charges exceptionnelles	10 000,00	5 000,00	76 Produits financiers	300,00	300,00
68 dotations aux provisions	18 081,00	18 000,00	77 produits exceptionnelles	110 000	1 000,00
022 Dépenses imprévues		0	78 reprise sur provisions		0
Total dépenses réelles	1 631 646,19	1 716 365,22	Total recettes réelles	1 636 073,00	1 542 042,00
<u>OPERATION D'ORDRE</u>			<u>OPERATION D'ORDRE</u>		
042 opération ordre transfert entre section (dotations aux amortissements)	143 000,00	35 000,00	042 opération d'ordre		
043 opération ordre intérieur de section			043 opération d'ordre intérieur de section		
023 virements section investis. = total recette – dépenses réelles	300 000,00	447 070,07	002 Résultat cumulé	438 573,19	656 393,29
TOTAL DEPENSES	2 074 646,19	2 198 435,29	TOTAL RECETTES	2 074 646,19	2 198 435,29

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
	PREVUES 2024	PREVUES 2025		PREVUES 2024	PREVUES 2025
			Subventions chp 13	49 964,00	203 400,00
			Chapt 16 emprunt	0	640 000,00
Chapitre 20 immobilisation incorporelles (études)	35 000,00	40 000,00			
Chapitre 204 subventions d'équipement versées	0	20 000,00			
Chapitre 21 immobilisation corporelles (achat matériels)	313 562,17	322 182,02	Chap 21 immobilisation corporelles		
Chapitre 23 immob. En cours (travaux)	435 000,00	1 210 932,00			
Total dépenses d'équipement	783 562,17	1 593 114,02	Total recettes d'équipement	49 964,00	843 400,00
10 dotations			10 dotations	205 000,00	31 500,00
16 Remb emprunts	95 000,00	110 000,00	Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	(150 000,00)	0
27 Créances sur Collect. Territ.					
020 Dép. imprévues			138 autres subventions		

			024 produits des cessions	100 000,00	100 500,00
Total dépenses réelles	878 562,17	1 703 114,02	Total recettes réelles	354 964,00	975 400,00
040 opérations ordre transfert secti			040 opérations ordre transfert section	33 000,00	35 000,00
041 opérations ordre patrimoniales Cpte 2041642	0	0	041 opérations ordre patrimoniales	0	0
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	300 000,00	447 070,07
Report déficitaire			001 Report excédentaire	190 598,17	245 643,95
TOTAL DEPENSES	878 562,17	1 703 114,02	TOTAL RECETTES	878 562,17	1 703 114,02

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et par 10 voix pour 1 voix contre 0 abstention

- Vote le Budget Primitif 2025 de La Commune

Echanges :

Maria HERBERT : J'aurais aimé qu'il y ait une colonne « réalisé » entre les deux colonnes « prévu ».

Corinne DUC : La délibération est sur le même modèle que l'année précédente.

Maria HERBERT : Je suis contre car je ne suis pas d'accord avec le chiffrage des projets. Le chiffrage des projets est trop cher.

Sabine COSSIN : Cela a été vu en commission finances.

François LAPLANCHE-SERVIGNE : Pour le projet de l'école on a travaillé avec le CAUE et un consensus a été décidé en réunion. Le chiffrage actuel du chantier de l'école est inférieur au projet du CAUE qu'on a voté tous ensemble. La délibération du 23 novembre 2022 qui acceptait le scénario du CAUE a été votée et tu étais présente Maria et tu as voté « pour ».

Georges SIMONIN : le montant TTC est à 712 000 € pour l'extension. Cela signifie qu'on est à moins de 2000 € le m2. C'est un prix correct par rapport au coût de la construction.

Sabine COSSIN : On a attendu longtemps la subvention du Conseil Régional.

Maria HERBERT : La demande de subvention a été faite trop tardivement.

Georges SIMONIN : la mise aux normes ainsi que l'accessibilité et le jardin augmentent le prix mais l'estimatif est inférieur à celui du CAUE qu'on avait voté le 23/11/2022.

Maria HERBERT : C'est beaucoup trop cher. Et les classes ne seront peut-être pas utiles à l'avenir.

François LAPLANCHE-SERVIGNE : Mais tu as voté le 23/11/2022 le choix du scénario du CAUE

N° 2025-14, Objet : COMPTE DE GESTION 2024 : budget Eau potable Assainissement.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour **le service de l'eau potable et assainissement,**

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement or-

donnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, ainsi que le tableau ci-dessous le présente,

	Crédits prévus	réalisés
Fonctionnement dépense	401 492,62	250 053,30
Fonctionnement recette	401 492,62	266 865,08
Résultat fonctionnement		16 811,78
002 résultat de fonctionnement N-1 reporté		123 282,62
Résultat cumulé de fonctionnement à reporter sur BP ligne 002 après affectation des résultats		140 094,40
Investissement dépense	853 473,97	307 425,00
Investissement recette	853 473,97	353 825,00
Résultat investissement		46 400,00
001 solde de la section d'investissement reporté		310 757,97
Résultat cumulé d'investissement à reporter sur BP ligne 001 en déficit ou en recette		357 157,97

Considérant que la gestion est régulière,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 10 voix pour 0 voix contre 1 abstention**

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2024** par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pas d'échanges.

Délibération N° 2025-15, Objet : vote du compte administratif 2024, budget eau et assainissement

Madame MILHAUD Agnès, 1^{ère} adjointe, présente **Le Compte Administratif « eau et assainissement » pour l'année 2024 :**

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
	PRÉVU 2024	RÉALISÉ 2024		PRÉVU 2024	RÉALISÉ 2024
011 Charges à caractère général	76 500	78 847,53	013 Atténuation de charges	0	0
012 Charges de personnel et assimilés	32 000	27 946,86	70 Produits des services	260 000	248 468,35
014 atténuations de produits	44 000	38 686,00	74 Dotations et subventions	2 800	2 880,84
65 Autres charges de gestion courantes	6 000	259,47	75 Autres produits	0	0

S/total dépenses de gestion des services	158 500	145 739,86	S/total recettes de gestion des services	262 800	251 349,19
66 Charges financières	61 500	50 113,01	76 Produits financiers	0	0
67 Charges exceptionnelles	4 000	0	77 produits exceptionnels	10	953,00
68 dotations aux provisions	950	950	78 reprise sur provisions	0	0
022 Dépenses imprévues	42,62	0			
Total dépenses réelles	224 992,62	196 802,87	Total recettes réelles	262 810	252 302,19
OPÉRATION D'ORDRE			OPÉRATION D'ORDRE		
68 dotations aux amortissements					
042 op . ordre transfert entre section	66 500	53 250,43	042 op . ordre transfert entre section	15 400	14 562,89
Virement à la section d'investissement = total recette – dépenses			Résultat cumulé et affecté	123 282,62	0
023 virement section investis.	110 000				
TOTAL DÉPENSES	401 492,62	250 053,30	TOTAL RECETTES	401 492,62	266 865,08

INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
	PRÉVU 2024	RÉALISÉ 2024		PRÉVU 2024	RÉALISÉ 2024
Report déficitaire			Report excédentaire	310 757,97	0
			Subventions chp 13	111 716,00	0
Chapitre 20 immobilisations incorporelles (études)	2 283,97	0	Chapt 16 emprunt	0	0
<u>Chapitre 21 immobilisations corporelles (achat matériels)</u>	35 000,00	21 782,34	Chap 21 immobilisation corporelles	0	0
<u>Chapitre 23 immob. En cours (travaux)</u>	715 790,00	206 364,23			
Total dépenses d'équipement	753 073,97	228 146,57	Total recettes d'équipement	422 473,97	0
			10 dotations	250 000	296 158,66
16 Remb emprunts	67 500,00	60 299,63	Cpte 1068 (partie du résultat de fonctionnement mis en investissement)	70 000	70 000,00
020 Dép. imprévues	13 000,00	0	138 autres subventions		
Total dépenses réelles	833 573,97	288 446,20	Total recettes réelles	672 473,97	296 158,66
040 opération ordre transfert section (amortis.)	15 400,00	14 562,89	040 opération ordre transfert section (amortis.)	66 500	57 666,34
041 opération ordre transfert section	4 500,00	4 415,91	041 opération patrimoniales	4 500	0
			021 Autofinancement (vient du fonctionnement)	110 000	0
TOTAL DÉPENSES	853 473,97	307 425,00	TOTAL RECETTES	853 473,97	353 825,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

et par 8 voix pour 0 voix contre 1 abstention
(Monsieur le maire ne participe pas au vote)

- Vote le compte administratif 2024, du service eau et assainissement

Echanges :

François MACON : La loi nous obligeait à passer la compétence à la communauté de communes ?

Georges SIMONIN : C'est toujours en discussions, c'est reporté en 2026, la commune peut garder la compétence, la com com n'est pas favorable à reprendre.

François MACON : Vous voulez passer la compétence à la com com ?

Georges SIMONIN : D'autres communes sont dans un syndicat. Le problème c'est que le bilan a été fait avec 7 communes mais 2 grosses communes ont décidé d'entrer dans des syndicats et il reste seulement les 5 communes les plus pauvres. Il n'y a plus d'obligations, on peut continuer en régie et on garde la compétence.

Sabine COSSIN : On a l'obligation de revoir les pertes d'eau.

Georges SIMONIN : On a lancé un marché pour mettre en place un schéma directeur d'eau potable qui va nous permettre de lancer des travaux pour chercher les fuites.

Sabine COSSIN : C'est important de réduire les fuites car l'Agence de l'eau va majorer nos taxes si on a beaucoup de fuites.

Délibération N° 2025-16 Objet : DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AFFECTATION POUR LE BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT ».

Le compte administratif de l'année 2024 fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes (total émission des titres de recettes).....:	266 865,08 €
Dépenses (total émission des mandats).....:	250 053,30 €
Soit un résultat excédentaire de fonctionnement.	16 811,78 €

INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes (total émission des titres de recettes).....:	353 825,00 €
Dépenses (total émission des mandats).....:	307 425,00 €
Soit un résultat excédentaire d'investissement	46 400,00 €

Compte tenu du résultat de fonctionnement excédentaire reporté des exercices antérieurs,

La somme disponible pour l'affectation s'élève à 140 094,40 €

(Excédent reporté année N-1 : 123 282,62 € + résultat de cet exercice 16 811,78 €)

Pour mémoire le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2024 est de 357 157,97 € (résultat 2023 : 310 757,97 € + résultat 2024 : 46 400,00 €)

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré
par 10 voix pour 0 voix contre 1 abstention**

Décide d'affecter :

-En report à nouveau 002 excédent de fonctionnement reporté **140 094,40 €**

Pas d'échanges.

Délibération 2025-17 Objet : Provisions sur le budget « Eau et assainissement » 2025

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'inscription de provisions par délibération n° 2021-06 du 24/03/2021 à partir de 2021 ; avec le choix de l'option « provision semi-budgétaire – régime de droit commun ».

Les collectivités sont en effet incitées à provisionner les risques : "Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables. Évaluées en fin d'exercice, elles doivent être réajustées au fur et à mesure de la variation des risques et éventuellement des charges. Elles n'ont pas vocation à servir à la constitution de réserves budgétaires, à couvrir des charges futures d'amortissement ou de renouvellement de biens, à financer l'augmentation future des charges annuelles récurrentes ou la diminution future de recettes annuelles récurrentes.

Elles n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que dans deux cas :

- soit lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable ;
- soit lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation."

Le montant à provisionner minimum correspond à 15% des créances de plus de 2 ans.

Pour des provisions semi-budgétaires de droit commun :

L'ordonnateur émet un **mandat au compte 68** pour constituer la dotation. Le comptable enregistre le mandat dans la comptabilité budgétaire et débite dans sa comptabilité générale le compte 68 par le crédit du compte de provision à terminaison 1 (15..1, 29..1, 39..1, 49..1 et 59..1).

Il s'agit d'une **opération d'ordre semi-budgétaire**. La terminaison 1 s'applique aux comptes retraçant des provisions semi-budgétaires.

La non-budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise. En conséquence, les comptes de provisions à terminaison 1 ne participent pas au calcul du besoin de financement de la section d'investissement. Ils sont uniquement mouvementés par le comptable.

M. le Maire propose donc pour 2025 une provision de 1 000,00 € sur le compte 681 DRF.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
et par 10 voix pour 0 voix contre 1 abstention**

- **Valide** les propositions du maire comme énoncées ci-dessus
- **Signale** que les crédits seront prévus au BP eau et assainissement 2025

Pas d'échanges.

Délibération N° 2025-18 Objet : vote du budget primitif 2025, budget « eau et assainissement »

Monsieur le maire présente **Le budget primitif « eau et assainissement » pour l'année 2025 :**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

	PREVUES 2024	PREVUES 2025		PREVUES 2024	PREVUES 2025
011 Charges à caractère général	76 500	167 104,40	70 Produits des services	260 000	251 658,14
012 Charges de personnel et assimilés	32 000	32 000			
014 Atténuation de produits	44 000	30 658,14	74 Dotations et subventions	2 800	2 800
65 Autres charges de gestion courantes	6 000	4 000	75 Autres produits	0	0
			013 Atténuation de charges	0	0
S/total dépenses de gestion des services	158 500	233 762,54	S/total recettes de gestion des services	262 800	254 458,14
66 Charges financières	61 500	62 000			
67 Charges exceptionnelles	4 000	3 600	76 Produits financiers	0	0
68 dotations aux provisions	950	1 000	77 produits exceptionnels	10	10,00
022 Dépenses imprévues	42,62	100	78 reprise sur provisions	0	0
Total dépenses réelles	224 992,62	300 462,54	Total recettes réelles	262 810	254 468,14
OPERATION D'ORDRE			OPERATION D'ORDRE		
68 dotations aux amortissements					
042 op . ordre transfert entre section	66 500	93 000	042 op . ordre transfert entre section	15 400	25 400
023 virement section investissement	110 000	26 500	Résultat cumulé N-1 affecté	123 282,62	140 094,40
TOTAL DEPENSES	401 492,62	419 962,54	TOTAL RECETTES	401 492,62	419 962,54

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

	PREVUES 2024	PREVUES 2025		PREVUES 2024	PREVUES 2025
Report déficitaire			Report excédentaire (résultat d'investissement reporté)	310 757,97	357 157,97
			13 subventions	111 716	111 716
20 immobilisations incorporelles (études)	13 000	90 000	16 emprunt	0	0
21 immobilisations corporelles (achat matériels)	35 000	0	21 immobilisation corporelles		
23 immob. En cours (travaux)	715 790	436 473,97			
Total dépenses d'équipement	763 790	526 473,97	Total recettes d'équipement	422 473,97	468 873,97
			10 dotations	250 000	31 000
16 Remb emprunts	67 500	67 500	<i>Cpte 1068 partie du résultat de fonctionnement mis en investissement</i>	70 000	0
020 Dépenses imprévues	2283,97	0			
Total dépenses réelles	833 573,97	593 973,97	Total recettes réelles	742 473,97	499 873,97
040 opérations ordre transfert section	15 400	25 400	040 opérations ordre transfert section (amortis.)	66 500	93 000
041 opération patrimoniales	4 500	0	041 opération patrimoniales	4 500	0
			021 virement de la section de fonctionnement	110 000	26 500
TOTAL DEPENSES	853 473,97	619 373,97	TOTAL RECETTES	853 473,97	619 373,97

Le Conseil municipal, après avoir délibéré
et par 10 voix pour 0 voix contre 1 abstentions

- Vote le budget primitif 2025 du service « eau et assainissement »

Echanges :

Maria HERBERT : Pourquoi on a une telle augmentation au chapitre 11 en fonctionnement ?

Charlotte PACINI : On a prévu les travaux pour les recherches de fuites d'eau, l'achat d'un nouveau logiciel d'eau pour remplacer l'ancien qui est obsolète et n'est plus mis à jour, l'augmentation du prix de l'électricité, du petit matériel nécessaire pour le service technique.

N° 2025-19 Objet : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 540 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la restructuration de l'école maternelle communale.

PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL
AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS

M. le Maire indique au Conseil Municipal que cette année deux projets essentiels à la vie de la commune seront réalisés. En premier lieu, les travaux de rénovation et extension de l'école maternelle communale située 255 Allée Saint-Anne et dans un second temps les travaux de l'ancienne Mairie dans le but d'y installer la nouvelle Bibliothèque municipale.

Afin de financer une partie de ces travaux, il convient d'avoir recours à un emprunt d'un montant global de 640 000 € divisé en deux emprunts distincts finançant les projets.

Le premier emprunt d'un montant de 540 000 € objet de ladite délibération pour les modalités énoncées ci-après.

Après consultation, la Caisse des Dépôts et consignations, qui assume une mission d'intérêt général de soutien à l'emprunt des acteurs territoriaux, a donné une réponse favorable pour un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt d'un montant total de 540 000 € et dont les caractéristiques financières suivantes : taux d'intérêt actuariel annuel = taux du livret A + 0.6%

Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Sociale

Montant : 540 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 2 mois

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Semestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : Fixée à 320 €

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

M. le Maire précise au Conseil Municipal que l'annuité globale de ce nouvel emprunt sera en partie financée par l'arrêt de la location des ALGECO actuellement utilisés à l'école maternelle et pour un montant annuel de 18 178.80 €.

Il est demandé au Conseil Municipal, de valider cet emprunt.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
par 9 voix pour 1 voix contre 1 abstention**

- **Valide** le choix d'un emprunt tel que décrit plus haut, pour 540 000 euros sur 30 ans, échéance trimestrielle, au taux actuel de 3.00 % (LA 2.40 % + 0.60 %), ainsi qu'une commission fixe de 320 € ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cet emprunt ;
- **Signale** que les crédits seront prévus au budget principal 2025.

Pas de changes.

**N° 2025-20 Objet : Réalisation d'un emprunt d'un montant de 100 000 € auprès de la
Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la restructuration de la
bibliothèque municipale.**

**PRET POUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL
AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET A LEURS GROUPEMENTS**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que cette année deux projets essentiels à la vie de la commune seront réalisés. En premier lieu, les travaux de rénovation et extension de l'école maternelle communale située 255 Allée Saint-Anne et dans un second temps les travaux de l'ancienne Mairie dans le but d'y installer la nouvelle Bibliothèque municipale.

Afin de financer une partie de ces travaux, il convient d'avoir recours à un emprunt d'un montant global de 640 000 € divisé en deux emprunts distincts finançant les projets.

Le second emprunt d'un montant de 100 000 € objet de ladite délibération pour les modalités énoncées ci-après.

Après consultation, la Caisse des Dépôts et consignations, qui assume une mission d'intérêt général de soutien à l'emprunt des acteurs territoriaux, a donné une réponse favorable pour un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt d'un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières suivantes : taux d'intérêt actuariel annuel = taux du livret A + 1.3%

Ligne du Prêt : Prêt Cohésion Sociale

Montant : 100 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : Non concerné

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Semestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,3 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : fixée à 60 €

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

M. le Maire précise au Conseil Municipal que l'annuité globale de ce nouvel emprunt sera en partie financée par l'arrêt de la location des ALGECO actuellement utilisés à l'école maternelle et pour un montant annuel de 18 178.80 €.

Il est demandé au Conseil Municipal, de valider cet emprunt.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
par 9 voix pour 1 voix contre 1 abstention**

- **Valide** le choix d'un emprunt tel que décrit plus haut, pour 100 000 euros sur 30 ans, échéance trimestrielle, au taux actuel de 3.70 % (LA 2.40% + 1.30 %), ainsi qu'une commission fixe de 60 € ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cet emprunt ;
- **Signale** que les crédits seront prévus au budget principal 2025.

Echanges :

François MAÇON : On aurait mieux fait de vendre ce bâtiment. Cela ne concerne que trop peu de personnes, au moment où on en demande beaucoup aux collectivités, qui ont moins de moyens.

Maria HERBERT : 30 ans c'est beaucoup trop long.

François LAPLANCHE-SERVIGNE : Cela permet de rembourser plus doucement. On aurait voulu rembourser sur 40 ans mais on n'a pas pu.

Fin de séance à 21 h

Le Maire,
François LAPLANCHE-SERVIGNE



La secrétaire de séance,
Agnès MILHAUD



